

## AVIS

Le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se réunira au **Foyer des Campagnes**,

en référence à l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le :

« **LUNDI 26 JUILLET 2021 A 18 HEURES** »

### ORDRE DU JOUR :

#### Affaires Générales

- 01- Mise à disposition de locaux au sein du Château de Castelsec au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas
- 02- Approbation de la Convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme intercommunal et la Ville pour « Pézenas 2022 »
- 03- Opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault » lancée par le Conseil Départemental de l'Hérault
- 04- Rapport d'activité 2020 SEMOP Saint Christol
- 05- Convention avec Hérault Habitat en vue d'implanter une aire de jeux rue Jean-Paul Sartre

#### Domaine et patrimoine

- 06- Vente parcelles AS 275 et AS 291 à la société Les Amandiers de Saint Martin
- 07- Vente parcelles AH 198 et 360, chemin de Saint Christol, à Madame Claudine FAURE et Monsieur Christian ARRACHART
- 08- Vente parcelle BN 649 à Monsieur Charles BROOK
- 09- Vente garage 1 rue du Savon – parcelle BK764 à Monsieur et Madame GOMEZ

#### Intercommunalité

- 10- Pacte de gouvernance Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

#### Finances

- 11- Admissions en non-valeur des produits communaux irrécouvrables pour le budget principal
- 12- Garantie d'emprunt au profit de la SEMOP Saint Christol
- 13- Adhésion de la Ville de Pézenas à l'association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)
- 14- Adhésion de la Ville de Pézenas à la Fédération des Entreprises Publiques Locales
- 15- Demande de subvention pour la manifestation « Pézenas des Idées »

#### Jeunesse et Sport

- 16- Mise à jour de la convention de mise à disposition gratuite de locaux municipaux aux associations
- 17- Création d'une convention de mise à disposition payante de locaux municipaux aux autres usagers
- 18- Mise à jour du Règlement d'utilisation des installations sportives et mixtes de la Ville de Pézenas
- 19- Modification des Règlements intérieurs des animations sportives municipales
- 20- Règlement des accueils de loisirs

#### Ressources Humaines

- 21- Conditions d'accueil et de formation d'un apprenti ou contrat d'alternance
- 22- Création d'un poste d'opérateur à temps non complet (50%) et mise à jour du tableau de l'effectif

#### Compte-rendu de décisions

#### Questions diverses

Le Maire,  
Armand RIVIERE

